

En plus de subir l'entraînement annuel, les officiers et les matelots de la M.R.C. (R) peuvent faire du service volontaire et du service spécial, selon les exigences du quartier-général de la marine. Dans ce dernier cas, ils remplacent les officiers et les matelots des forces permanentes lorsqu'une vacance survient dans l'effectif.

Il y a deux sortes d'engagement dans la M.R.C. (R). Les officiers sont en service actif ou font partie du cadre de réserve. Les premiers font de l'entraînement périodique. Les officiers du cadre de réserve peuvent faire de l'entraînement volontaire s'ils le désirent, mais n'y sont pas tenus. Les deux classes peuvent être mobilisées en cas d'urgence.

Les matelots sont divisés en groupes actifs et remplaçants et sont soumis aux mêmes conditions que les officiers. Ils s'engagent pour cinq ans. Le 31 octobre 1948, l'effectif s'élève à 3,847, dont 955 marins des divisions universitaires d'instruction navale. Il n'y a pas d'effectif fixé pour les officiers du cadre de réserve et les remplaçants.

Divisions universitaires d'instruction navale.—Des divisions d'instruction navale sont établies dans 29 universités et collèges à travers le Canada: Acadia University, Dalhousie University, Nova-Scotia Technical College, St. Francis-Xavier University, University of King's College, University of St. Mary's College, Mount-Allison University, University of New-Brunswick, Collège Saint-Alexandre de la Gatineau, École Polytechnique, Université Laval, McGill University, Sir George Williams College, Université de Montréal, Assumption College, Carleton College, McMaster University, Ontario Agricultural College, Université d'Ottawa, Queen's University, St. Patrick's College, University of Toronto, University of Western Ontario, University of Manitoba, University of Saskatchewan, Mount-Royal College, University of Alberta, University of British-Columbia, Victoria College.

Le programme des divisions universitaires d'instruction navale offre aux étudiants de toutes les facultés quatre années d'instruction qui conduisent à une commission dans la Marine royale canadienne ou dans la Marine royale canadienne (Réserve). Il vise à former des officiers dans tous les domaines et, à cette fin, il offre un entraînement sur terre et à bord.

La formation est donnée aux divisions navales et aux universités durant l'année académique. Durant les vacances d'été, elle est donnée aux écoles de la côte et à bord des navires de la marine.

A peu près 1,000 étudiants ont suivi les cours durant l'année académique 1947-1948. En 1946-1947, 16 commissions ont été obtenues et 30 membres des divisions universitaires d'instruction navale ont reçu leur commission après la graduation en 1948.

Corps royal canadien des cadets de marine.—Le C.R.C.C.M. comprend 89 corps autorisés, organisés sous les auspices de la Ligue navale du Canada et entraînés et dirigés par la marine. L'effectif autorisé est de 10,000 cadets âgés de 14 à 18 ans. Durant deux mois de l'été, à sept camps d'entraînement, un total de 4,000 cadets passent une moyenne de 14 jours chacun.